



RHJ International SA

Société anonyme faisant ou ayant fait publiquement appel à l'épargne

Avenue Louise 326

1050 Bruxelles, Belgique

RPM n° 0866.015.010

RHJ International SA (« **RHJI** ») invite, par la présente, les actionnaires à participer à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra le jeudi 16 septembre 2008, à 15 heures, Avenue Louise 326 à 1050 Bruxelles (Belgique).

Les actionnaires qui souhaitent prendre part à cette assemblée sont invités à se présenter au plus tard à 14.15 heures, pour procéder aux formalités d'enregistrement.

Ordre du jour de l'Assemblée Générale Annuelle

- 1.** Présentation des rapports du Conseil d'Administration sur les comptes annuels consolidés et non consolidés relatifs à l'exercice social clôturé au 31 mars 2008.
- 2.** Présentation des rapports du Commissaire sur les comptes annuels consolidés et non consolidés relatifs à l'exercice social clôturé au 31 mars 2008.
- 3.** Présentation des comptes annuels consolidés relatifs à l'exercice social clôturé au 31 mars 2008.
- 4.** Approbation des comptes annuels non consolidés relatifs à l'exercice social clôturé au 31 mars 2008.

Proposition de décision: approuver les comptes annuels non consolidés relatifs à l'exercice social clôturé au 31 mars 2008, en ce compris l'affectation du résultat suivante :

Perte de l'exercice:	-	JPY (5,678) millions
Bénéfice reporté de l'exercice social précédent:	+	JPY 3,956 millions
Résultat à allouer:	-	JPY (1,722) millions
Perte à reporter:	-	JPY (1,722) millions

5. Décharge aux Administrateurs.

Proposition de décision : donner décharge à Messieurs D. Ronald Daniel, Timothy C. Collins, Leonard Fischer, Harvey Golub, Victor Halberstadt, Björn König, Jun Makihara, Lord Jacob Rothschild et Jeremy W. Sillem pour l'exécution de leur mandat au cours de l'exercice social clôturé au 31 mars 2008.

6. Décharge au Commissaire.

Proposition de décision : donner décharge à KPMG Réviseurs d'Entreprises (représenté par M. Benoît Van Roost, associé) pour l'exécution de son mandat au cours de l'exercice social clôturé au 31 mars 2008.

7. Nomination d'Administrateurs.

Propositions de décisions :

- renouveler le mandat d'administrateur de M. Timothy C. Collins en date du et avec effet au 16 septembre 2008, mandat qui se terminera immédiatement après l'Assemblée Générale Annuelle qui sera invitée à approuver les comptes annuels non consolidés relatifs à l'exercice social se clôturant le 31 mars 2011.
- renouveler le mandat d'administrateur de M. D. Leonhard Fischer en date du et avec effet au 16 septembre 2008, mandat qui se terminera immédiatement après l'Assemblée Générale Annuelle qui sera invitée à approuver les comptes annuels non consolidés relatifs à l'exercice social se clôturant le 31 mars 2011.
- renouveler le mandat d'administrateur de M. D. Ronald Daniel en date du et avec effet au 16 septembre 2008, mandat qui se terminera immédiatement après l'Assemblée Générale Annuelle qui sera invitée à approuver les comptes annuels non consolidés relatifs à l'exercice social se clôturant le 31 mars 2011.
- renouveler le mandat d'administrateur de M. Harvey Golub en date du et avec effet au 16 septembre 2008, mandat qui se terminera immédiatement après l'Assemblée Générale Annuelle qui sera invitée à approuver les comptes annuels non consolidés relatifs à l'exercice social se clôturant le 31 mars 2011.
- renouveler le mandat d'administrateur de M. Björn König en date du et avec effet au 16 septembre 2008, mandat qui se terminera immédiatement après l'Assemblée Générale Annuelle qui sera invitée à approuver les comptes annuels non consolidés relatifs à l'exercice social se clôturant le 31 mars 2011.
- renouveler le mandat d'administrateur de M. Jun Makihara en date du et avec effet au 16 septembre 2008, mandat qui se terminera immédiatement après l'Assemblée Générale Annuelle qui sera invitée à approuver les comptes annuels non consolidés relatifs à l'exercice social se clôturant le 31 mars 2011.
- renouveler le mandat d'administrateur de M. Jeremy W. Sillem en date du et avec effet au 16 septembre 2008, mandat qui se terminera immédiatement après l'Assemblée Générale Annuelle qui sera invitée à approuver les comptes annuels non consolidés relatifs à l'exercice social se clôturant le 31 mars 2011.
- nommer Dr. Mathias Döpfner en qualité d'administrateur en date du et avec effet au 16 septembre 2008, mandat qui se terminera immédiatement après

l'Assemblée Générale Annuelle qui sera invitée à approuver les comptes annuels non consolidés relatifs à l'exercice social se clôturant le 31 mars 2011.

Information générale :

Dr. Döpfner est actuellement Président et CEO d'Axel Springer AG à Berlin, société qu'il a rejointe en 1998 en tant qu'éditeur-en-chef de *Die Welt*. Il est membre du Comité Exécutif depuis 2000.

Pendant sa carrière, Mathias Döpfner a occupé différentes fonctions dans des sociétés de médias. Il a été, entre autres choses, éditeur-en-chef des journaux *Wochen Post* en *Hamburger Morgenpost*.

Depuis 2006, il est membre du Conseil d'Administration de Time Warner, Inc. Il est également membre, notamment, des Conseils de Surveillance de *Deutsche Presse Agentur* et de *Leipziger Verlags- und Druckereigesellschaft*, ainsi que membre du Conseil européen des Éditeurs.

Il occupe des fonctions honorifiques à l'*American Academy*, à l'*Aspen Institute*, et au Comité juif américain.

Dr. Döpfner a étudié la musicologie, l'Allemand et les arts théâtraux à Frankfort et à Boston.

- nommer M. Gerd Häusler en qualité d'administrateur en date du et avec effet au 16 septembre 2008, mandat qui se terminera immédiatement après l'Assemblée Générale Annuelle qui sera invitée à approuver les comptes annuels non consolidés relatifs à l'exercice social se clôturant le 31 mars 2011.

Information générale :

M. Gerd Häusler a rejoint Lazard en octobre 2006. Il est actuellement Vice-Président et *Managing Director* chez Lazard, à Frankfort et à Paris, ainsi que membre du Comité consultatif de Lazard Allemagne. Il est un membre senior du *Global Government Advisory Business* de Lazard et de son *Global Financial Institutions Group*.

Avant de rejoindre Lazard, il a été Conseiller et Administrateur du Département de Droit Financier International de l'IMF et présidait tous les travaux liés aux marchés financiers, en ce compris les restructurations de dettes souveraines (de 2001 à 2006). Il a été *Senior Advisor* de Deutsche Börse (2001) et, avant cela, membre du Conseil d'Administration Exécutif de Dresdner Bank AG (1996-2000) ainsi que Président du Dresdner Kleinwort Benson à Londres (1997-2000).

Il a occupé le poste d'administrateur externe au sein de conseils de différentes sociétés (Airbus Germany, RWE Solutions, ARBED S.A. et ESSO Germany) et celui de membre de la Commission Consultative de la Bourse Allemande (*German Stock Exchange Advisory Panel*).

Gerd Häusler a étudié le droit et l'économie à l'université de Frankfort et de Genève.

8. Rémunération des Administrateurs.

Proposition de décision : approuver l'octroi :

- à Messieurs Harvey Golub, Björn König, Jun Makihara, Jeremy W. Sillem, Mathias Döpfner et Gerd Häusler, d'une rémunération de 100.000 EUR par an à titre de compensation pour les services rendus en tant qu'administrateurs durant chaque année fiscale concernée ; et
- à M. D. Ronald Daniel d'une rémunération de 250.000 EUR par an à titre de compensation pour les services rendus en tant qu'administrateur durant chaque année fiscale concernée.

9. Indépendance des Administrateurs en vertu du Code belge des sociétés.

Proposition de décision : acter que :

- Messieurs Björn König, Jun Makihara, Jeremy W. Sillem et Mathias Döpfner répondent aux critères familiaux et financiers d'indépendance prévus par l'article 524, § 4, alinéa 2 du Code belge des sociétés ;
- aucun des critères énoncés aux points 2° et 3° du § 4, alinéa 2 de l'article 524 du Code belge des sociétés empêchant la qualité d'administrateur indépendant n'existe dans le chef de Messieurs Björn König, Jun Makihara, Jeremy W. Sillem et Mathias Döpfner; et
- selon l'appréciation de la Société, Messieurs Björn König, Jun Makihara, Jeremy W. Sillem et Mathias Döpfner n'entretiennent aucune relation avec une société qui est de nature à mettre en cause leur indépendance.

10. Renouvellement du mandat du Commissaire (pour l'examen des comptes annuels consolidés).

Proposition de décision : renouveler le mandat de KPMG Réviseurs d'Entreprises (représenté par M. Benoît Van Roost, associé) en tant que Commissaire pour l'examen des comptes annuels consolidés et ce, pour une période de trois ans qui se terminera immédiatement après l'Assemblée Générale Annuelle qui sera invitée à approuver les comptes annuels non consolidés relatifs à l'exercice social se clôturant le 31 mars 2011.

11. Approbation de toute clause de changement de contrôle pour tout type d'instrument de dette potentiel.

Proposition de décision : conformément à l'article 556 du Code belge des sociétés, approuver toute clause conférant aux porteurs d'obligations, d'obligations (obligatoirement) convertibles ou de *notes* que la Société pourrait émettre dans les 12 mois suivant cette Assemblée Générale Annuelle, en une ou plusieurs offres ou tranches, libellées en euros (EUR), dollars américains (USD) ou en yens japonais (JPY), ayant une maturité n'excédant pas 30 ans et pour un montant maximum de EUR 1 milliard (ou l'équivalent en USD ou en JPY), le droit d'obtenir le rachat de ces obligations, obligations (obligatoirement) convertibles ou *notes* pour un montant n'excédant pas 110% du principal et des intérêts échus et impayés, en cas de changement de contrôle de la Société, conformément aux conditions générales de ces obligations, obligations (obligatoirement) convertibles ou *notes*. Chaque émission de ces obligations, obligations (obligatoirement) convertibles ou *notes* fera l'objet d'un communiqué de presse résumant la clause de changement de contrôle applicable et mentionnera le montant total des obligations,

obligations (obligatoirement) convertibles ou des *notes* déjà émises par la Société et soumises à une clause de changement de contrôle approuvée par cette résolution.

L'Assemblée Générale Annuelle pourra délibérer valablement quel que soit le nombre d'actionnaires participant à la réunion, physiquement, par mandataire ou par correspondance. Pour être valablement adoptées, les propositions de décision visées aux points 4 à 11 (inclus) ci-dessus doivent recueillir 50 % des voix plus une, conformément à l'article 31, alinéa 2 des statuts de RHJI (les « **Statuts** »).

Participation à l'Assemblée Générale Annuelle

Il est rappelé aux actionnaires que, le 1^{er} janvier 2008, les actions au porteur inscrites sur un compte-titre ont été d'office converties en actions dématérialisées par l'effet de la loi du 14 décembre 2005 portant suppression des titres au porteur. Les titulaires de telles actions doivent donc se reporter au point (b) ci-dessous pour une description des formalités à accomplir en vue de leur participation à l'assemblée générale.

Pour prendre part, en personne, par mandataire ou par correspondance, à l'Assemblée Générale Annuelle convoquée en date du 16 septembre 2008, les actionnaires sont, conformément à l'article 28 des Statuts, tenus d'accomplir les formalités de dépôt et de préavis suivantes :

- (a) Tout détenteur d'actions au porteur devra, au plus tard le jeudi 11 septembre 2008, avoir déposé ses titres auprès de Petercam, notre agent financier, en ses bureaux situés Place Sainte Gudule 19, 1000 Bruxelles, Belgique. Petercam délivrera un récépissé de dépôt (en ce compris le numéro des actions au porteur immobilisées) que le détenteur d'actions au porteur ou son mandataire devra présenter, le jour de l'Assemblée Générale Annuelle, pour avoir accès à cette dernière.

Le dépôt physique des actions au porteur peut être valablement remplacé par le dépôt, à l'endroit et dans le délai indiqué ci-dessus :

- s'agissant d'actions détenues en vif : d'une attestation, établie par une institution financière belge ou étrangère, certifiant l'immobilisation des actions jusqu'au 16 septembre 2008 inclus et mentionnant le numéro des actions ainsi immobilisées ;
- s'agissant d'actions inscrites en compte, en vertu de l'arrêté royal belge n° 62 du 10 novembre 1967 favorisant la circulation des valeurs mobilières (tel que subséquemment modifié), auprès d'une institution de clearing agréée ou d'une institution financière belge ou étrangère affiliée au système de clearing opéré par une telle institution de clearing : d'une attestation d'indisponibilité jusqu'au 16 septembre 2008 inclus, émise par cette institution de clearing ou institution financière et mentionnant le numéro des actions ainsi immobilisées.

Remarque importante : depuis le 1^{er} janvier 2008, le dépôt d'actions au porteur imprimées auprès d'un établissement bancaire en Belgique en vue de la participation de l'actionnaire à une assemblée générale entraîne, en principe, d'office la dématérialisation de ces actions au porteur et l'inscription de celles-ci sur un compte-titres dématérialisés auprès de cette institution financière. En conséquence, la récupération physique des titres au porteur imprimés ainsi déposés n'est plus possible.

- (b) Tout détenteur d'actions au dématérialisées devra, au plus tard le jeudi 11 septembre 2008, avoir déposé auprès de Petercam (à l'adresse ci-dessus) une attestation d'indisponibilité émise (i) par un teneur de comptes agréé conformément à l'article 468 du Code des Sociétés, ou (ii) par l'organisme de liquidation désigné au même article, établissant l'indisponibilité des actions jusqu'au 16 septembre 2008 inclus. Petercam délivrera un récépissé de dépôt que le détenteur d'actions dématérialisées ou son mandataire devra présenter, le jour de l'Assemblée Générale Annuelle, pour avoir accès à cette dernière.

- (c) Procuration écrite : les détenteurs d'actions au porteur ou dématérialisées qui souhaitent prendre part à l'Assemblée Générale Annuelle par l'intermédiaire d'un mandataire devront remplir une procuration écrite, dont le modèle peut être obtenu au siège social de RHJI (auprès de M. Arnaud Denis, *Investor Relations Manager*, RHJ International SA, avenue Louise 326, 1050 Bruxelles) et qui est également disponible sur le site internet de RHJI (www.rhji.com). Une copie de l'original signé de la procuration doit parvenir à RHJI, par courrier ou par fax, au plus tard le jeudi 11 septembre 2008 à (à l'attention de M. Arnaud Denis, à l'adresse indiquée ci-dessus ; fax n° + 32 (0) 2 648 99 38). Pour être admis à la salle de réunion, le mandataire devra remettre, au jour de l'Assemblée Générale Annuelle, l'original signé de la procuration écrite. Le détenteur d'actions est libre de désigner le mandataire de son choix ou Petercam en tant que son mandataire.
- (d) Identité et autorisation : les personnes physiques souhaitant prendre part à l'Assemblée Générale Annuelle en qualité d'actionnaire, de mandataire ou représentant d'une personne morale devront pouvoir justifier de leur identité pour avoir accès à la salle de réunion. Les représentants de personnes morales devront en outre pouvoir remettre tous documents établissant leur qualité d'organes ou de mandataires spéciaux de ces personnes morales.
- (e) Sans préjudice aux formalités décrites aux points (a) et (b) ci-dessus, les actionnaires peuvent voter par correspondance, conformément à l'article 29bis des Statuts. Ce vote par correspondance doit être émis sur le formulaire établi par RHJI (ce formulaire peut être obtenu auprès de M. Arnaud Denis, *Investor Relations Manager*, à l'adresse indiquée ci-dessus ou sur le site internet de RHJI (www.rhji.com). L'original signé du formulaire de vote par correspondance doit parvenir à RHJI, au plus tard le jeudi 11 septembre 2008 (à l'attention de M. Arnaud Denis, *Investor Relations Manager*, à l'adresse indiquée ci-dessus).

Les actionnaires et représentants qui participent à la réunion sont invités à arriver à 14.15 heures, pour procéder aux formalités d'enregistrement.

Les actionnaires pourront, à partir du 31 juillet 2008 au plus tard, se procurer sur le site internet de RHJI (www.rhji.com) et, les jours ouvrables, pendant les heures normales de bureau, au siège social de RHJI, Avenue Louise, 326, 1000 Bruxelles (Belgique), une copie du Rapport Annuel (comprenant, entre autres, les comptes annuels consolidés et les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire sur les comptes annuels consolidés), les comptes annuels non-consolidés et les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire sur ces derniers, chacun de ces rapports étant relatif à l'exercice social clôturé le 31 mars 2008.

*